

Saison 2026-2027

Conditions générales d'inscription au Tennis Club de Melesse

Invités :

- **Seuls les adhérents du club sont autorisés à pénétrer sur les terrains couverts.**
Si vous souhaitez inviter un non adhérent, vous devez vous acquitter auprès du club d'un " forfait invité " de 5 € pour une séance d'une heure via l'application TENUP.

Diffusion identité, image :

Le tennis club de Melesse peut être amené à diffuser sur son site internet ou autres supports des informations vous concernant ou concernant vos enfants. Ces informations se limiteront aux : Nom, prénom, âge, qualité et photographie ; Elles entreront dans les domaines suivants : résultats sportifs des compétitions et activités pratiquées ou responsabilités au sein du club. Vous pouvez vous opposer à une telle diffusion en adressant un courrier simple à l'association.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (articles 34 et suivants de la loi du 6 janvier 1978). Pour exercer ce droit, adressez-vous au secrétariat de l'association : TCM – Rue des Lilas – 35520 MELESSE

Modalités de paiements :

- Par CB en ligne depuis Ten'Up en une fois ou 4 fois sans frais.
Important : en cas de paiement en 4x par carte virtuelle (ex: e-carte bleue), le montant de la carte virtuelle générée doit correspondre au total de la somme à payer
- Par chèque à l'ordre du **TCM** en 1 ou plusieurs fois : (1er chèque sur octobre, les encaissements s'effectueront environ le **10 de chaque mois. Inscrivez au dos du ou des chèques les mois de remises souhaités et le nom adhérent si différent du payeur**)
- En chèques sport ou chèques-vacances - si vous n'avez pas encore réceptionné vos chèques ANCV, un chèque de caution (non encaissé) du montant de vos chèques sera exigé. Il vous sera restitué à réception de ces derniers et au plus tard au 31 Octobre de l'année d'inscription. Si paiement pour un tiers veuillez l'indiquer sur talon des chèques ANCV ou coupons

Informations générales :

Important :

- **Aucun remboursement ne sera possible au-delà d'une semaine avant le démarrage des premiers cours de la nouvelle saison (Le club s'engage pour la saison auprès de ses enseignants).**
- **Vous reconnaissez avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur** du Tennis Club Melesse consultable sur le site internet du club.
- **Tout dossier incomplet ne sera pas traité. Aucune place ne sera réservée sans paiement intégral des cours.**